

MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019 – NEWSLETTER N°8

ACTUALITÉS

○ LABEL « VALIDES-HANDICAPÉS : POUR UNE PRATIQUE SPORTIVE PARTAGÉE »

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or a mis en place au niveau du département de la Côte-d'Or le **label « Valides-Handicapés »**.



Véritable assurance de qualité sur l'accueil des personnes en situation de handicap, désirant pratiquer une activité physique et sportive, il permet de **disposer d'une information fiable** afin de **repérer les associations concernées à proximité** et si besoin de se doter d'un suivi et **d'un soutien technique** des partenaires du label. [Plus d'informations](#)

○ PLATEFORME RSO – RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS



Le mouvement sportif porte des ambitions fortes **en matière d'utilité sociale et de responsabilité sociale**. Pour les accompagner dans leur **développement durable** à l'horizon 2030, le CNOSF a mis en ligne [une plateforme dédiée à la RSO](#).

○ PARIS 2024 – NOUVEL EMBLÈME

Lancé officiellement le lundi 21 Octobre, **le nouveau logo de Paris 2024** représente à la fois la **flamme olympique** et la **Marianne**, symbole de la France, le tout étant intégré dans une **médaille d'or**. [Plus d'informations](#)



○ NOUVEAU PLAN COMPTABLE ASSOCIATIF

Le nouveau plan comptable associatif a fait l'objet d'une homologation par un **arrêté du 26 décembre 2018**. Il s'appliquera **à partir du 1^{er} janvier 2020**. Sans être une révolution, il **précise et modernise certaines dispositions spécifiques du droit comptable des associations** et constitue un outil de réflexion et de prospective pour votre projet associatif. [En savoir plus](#)

ASSOCIATIONS
mode d'emploi

○ LICENCES – CERTIFICAT MÉDICAL



Dans un objectif de **simplification d'accès à la pratique du sport** et pour **favoriser le développement de l'activité sportive pour les mineurs**, l'obligation de production d'un

certificat médical pour l'obtention **d'une licence sportive sera supprimée**, et remplacée **par une déclaration remplie par le représentant légal**, permettant de s'assurer que les jeunes ont bien vu un médecin **dans le cadre du parcours de santé**. [Plus d'informations](#)

○ CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU SPORT (CCNS)

L'avenant n°140 du 25 mars 2019 prévoit **une augmentation du SMC de 1,5 % (soit 1469,24 €)**, ainsi qu'une **augmentation du coefficient multiplicateur pour les groupes 1, 2, 3 et les sportifs professionnels salariés**. Par cette augmentation des coefficients multiplicateurs, **les partenaires sociaux de la branche Sport ont souhaité procéder à une revalorisation plus importante des bas salaires**.



L'ensemble des **minimas** sera donc impacté par cette augmentation, ainsi que **la prime conventionnelle d'ancienneté des salariés** qui en bénéficient (salariés des groupes 1 à 6). Ces augmentations prendront effet **au 1^{er} janvier 2020**.

[Consultez l'avenant n°140 du 25 mars 2019](#) paru dans le Bulletin Officiel des Conventions Collectives

○ CONTRAT D'APPRENTISSAGE - AIDE UNIQUE

Pour les **contrats d'apprentissage** conclus **à compter du 1^{er} janvier 2019** dans les entreprises de **moins de 250 salariés** pour préparer un **diplôme de niveau inférieur ou égal au bac** (ex : CPJEPS, BPJEPS,...) une aide unique aux employeurs d'apprentis remplace l'aide TPE jeunes apprentis, la prime régionale à l'apprentissage pour les TPE, l'aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire et le crédit d'impôt Apprentissage.

[Consultez l'infographie](#)

En savoir plus sur alternance.emploi.gouv.fr



○ FORMATION – REPORTER VOS DIF



Si vous étiez salarié **avant le 31 décembre 2014**, vous possédez peut-être encore **des heures DIF (Droit Individuel à la Formation)** que vous pouvez utiliser pour effectuer une formation.

Pour cela, il vous suffit de **les reporter dans votre Compte Personnel de Formation**.

Vos heures acquises au titre du DIF sont pérennes sous réserve qu'elles soient inscrites **avant le 31 décembre 2020**. [Plus d'informations](#)

○ PRIME EXCEPTIONNELLE 2020

Le **Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2020** prévoit de **reconduire cette prime** avec **une nouveauté importante** : l'**exonération sociale et fiscale** sera **conditionnée à l'existence d'un accord d'intéressement**. [Source PLFSS](#)



○ GUIDE BFC - CODE DU TRAVAIL SIMPLIFIÉ



Les services de la **DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté**, avec l'appui d'agents régionaux et départementaux, a conçu **un guide pratique sur la simplification du droit du travail**. En effet, à travers ce guide actualisé en 2019, il y a une **réelle volonté de pédagogie**, d'être utile au bon ordre social, **de répondre aux préoccupations premières des acteurs du monde économique et social** et de permettre également de rentrer dans la logique du code du travail **sans en être exposé directement à la rudesse juridique**. [En savoir plus](#)

○ **FORMATION SECOURISME**



En partenariat avec l'ADPC 21, le CDOS 21 propose aux licenciés sportifs du département des stages pour l'obtention du diplôme Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1).

En partenariat avec l'UFOLEP 21, il est vous possible désormais de réserver des stages à la carte.



[Consultez les modalités et les dates des prochaines sessions](#)

○ **DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT – ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF**

Le Pôle d'Économie Solidaire vous invite à son prochain accompagnement collectif. 2 journées dédiées à la réussite du management dans le milieu associatif les 14 et 21 novembre 2019 de 9h à 17h30. [Programme et inscription](#)



○ **FORMATIONS CIVIQUE ET CITOYENNE EN CÔTE-D'OR**

Vous accueillez un volontaire service civique au sein de votre association, sachez qu'une formation civique et citoyenne est obligatoire durant l'engagement du volontaire.

Retrouvez une liste non-exhaustive des formations proposées en Côte-d'Or sur :

formationciviquecitoyenne.jeunes-fc.com



Plus d'informations auprès de Laurent DAILLIEZ, Conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse/ Conseiller Vie associative, Service Jeunesse, Sports et Vie associative à la DRDJSCS BFC

Téléphone : 03 80 68 30 23



Pour tous renseignements complémentaires, Contactez Mario JOBARD,
crib.cotedor@franceolympique.com ou 09.63.06.66.36
Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles
CDOS de Côte-d'Or, CREPS Bourgogne-Dijon,
19 rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON - <https://cdos21.org/>



Conformément à la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'oubli des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à crib.cotedor@franceolympique.com

